

HERMES UNIVERSAL

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 287, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 114.409
(la « **SICAV** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV

Les actionnaires de la SICAV sont informés que le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil d'Administration** ») a pris la décision d'effectuer les modifications suivantes :

1. Changement de gestionnaire de portefeuille de certains compartiments de la SICAV

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous informer que dans le cadre de la restructuration de l'activité de gestion d'actifs du groupe Delen afin de rationaliser la structure de gestion et opérationnelle du groupe (la « **Restructuration** »), à compter du 1^{er} mai 2026 (la « **Date Effective** »), CAPFI DELEN ASSET MANAGEMENT sera remplacé par Delen Private Bank N.V. en qualité de gestionnaire de portefeuille des compartiments Hermes Universal – Diversified Bonds, Hermes Universal - Defensive USD, Hermes Universal - Full Equity USD, Hermes Universal - Dynamic CHF, Hermes Universal - Full Equity et Hermes Universal – Liquidity (les « **Compartiments** »).

Cette nomination n'aura aucun impact sur l'objectif, la politique et la stratégie d'investissement des Compartiments, sur la structure des frais appliquée, ou encore sur la composition actuelle du portefeuille des Compartiments.

2. Services d'administration centrale

Dans le cadre de la Restructuration et à compter de la Date Effective, Cadelux S.A., le gestionnaire de fonds d'investissement alternatif de la SICAV (le « **GFIA** »), reprendra (i) les fonctions de calcul de la valeur nette d'inventaire et de communication à la clientèle faisant partie de la fonction d'administrateur d'OPC de la SICAV ainsi que (ii) la fonction d'agent domiciliataire de la SICAV tandis que l'administrateur actuel de la SICAV, Delen Private Bank Luxembourg S.A., effectuera les seules fonctions d'agent de transfert et chargé de la tenue des registres de la SICAV.

À cet égard, une nouvelle commission fixe de 10.000 euros p.a. sera supportée par chaque compartiment de la SICAV en faveur de Delen Private Bank Luxembourg S.A. dans le cadre de son rôle d'agent de transfert et de teneur de registre de la SICAV.

3. Nouvelle structure de frais de gestion

Il a enfin été décidé dans le cadre de la Restructuration de modifier la structure des frais de gestion de la SICAV en augmentant les commissions maximales de gestion et en diminuant de manière correspondante les commissions maximales de gestion des risques relatives à tous les compartiments de la SICAV (hormis le compartiment Hermes Universal – Diversified Bonds pour lequel la commission maximale de gestion et la commission maximale de gestion des risques diminueront de concert), de sorte que ce changement n'entraînera aucun impact sur les frais globaux supportés par les actionnaires.

Il est rappelé aux actionnaires que ceux-ci peuvent demander le rachat de leurs actions aux conditions prévues par le prospectus de la SICAV, sans application d'un droit de sortie, conformément aux dispositions du Prospectus.

Les changements ci-dessus seront reflétés dans la nouvelle version du prospectus de la SICAV datée au 1^{er} mai 2026.

Le projet de prospectus peut être obtenu par les actionnaires sur simple demande et sans frais au siège social de la SICAV.

Luxembourg, le 31 mars 2026

Pour le Conseil d'Administration.